



Envoyé en préfecture le 22/09/2022

Reçu en préfecture le 23/09/2022

Affiché le

ID : 064-216404178-20220921-2022_066-DE

DELIBERATION CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 21/09/2022

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 23

Présents : 18

Nombre de suffrages : 23

Date de convocation

16/09/2022

Date d'affichage

16/09/2022

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le :

.././....

et publication du :

.././....

L'an deux mille vingt-deux, le vingt ET un septembre, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. BOURDAA Bruno.

Etaient présents :

Mme BIDART Michelle, Mme BLANDIE Marie-Christine, M. BONNASSIOLLE Daniel, M. BONNASSIOLLE Pierre, M. BONNASSIOLLE Jean-Pierre, M. BOURDAA Bruno, M. CHABROUT Guy, M. DE VICARI Olivier, M. DEQUIDT Alain, Mme MAURIN Marina, M. METGE Jean-Paul, M. MIMIN Matthieu, Mme MOUSSU-RIZAN Renée, Mme MULLER Véronique, Mme PAYOT Marie, Mme TRIEP-CAPDEVILLE Monique, Mme VILLENEUVE Jocelyne, Mme WEISS Myriam

Procuration(s) :

Mme DURAND Pascale donne pouvoir à Mme VILLENEUVE Jocelyne, Mme HONTAA Corinne donne pouvoir à M. METGE Jean-Paul, M. JUNQUET Fabien donne pouvoir à Mme WEISS Myriam, M. PEDROSA Raphaël donne pouvoir à M. BONNASSIOLLE Jean-Pierre, M. SANCHEZ Laurent donne pouvoir à Mme BLANDIE Marie-Christine

Etai(ent) absent(s) :

Etai(ent) excusé(s) :

Mme DURAND Pascale, Mme HONTAA Corinne, M. JUNQUET Fabien, M. PEDROSA Raphaël, M. SANCHEZ Laurent

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : Mme WEISS Myriam

Numéro interne de l'acte : 66

Objet : Subvention résidence séniors

M. le Maire expose que par délibération du 24 juillet 2013, modifié le 7 octobre 2020 le Conseil Municipal avait décidé d'octroyer une subvention pour la création d'une résidence accueillant une douzaine de logements sociaux pour personnes âgées autonomes sur le site de l'EHPAD St Joseph à Nay. Ce projet qui avait reçu un avis favorable le 18 juin 2020 du Département des Pyrénées Atlantiques est déclaré sans suite à ce jour.

Un nouveau programme de construction multigénérationnel « Résidence Domaine de Talamon » composé de 40 logements dont 10 logements « résidence seniors » dont le permis de construire a été accordé en 2022, situé 13 rue du Docteur Talamon, est porté par Nexity et Domofrance.

Ainsi afin de soutenir la création de logements en centre-ville pour des personnes âgées autonomes avec des ressources modestes à très modestes, et de logements conventionnés sociaux, il conviendrait que le Conseil municipal se prononce sur le principe de l'octroi d'une

Envoyé en préfecture le 22/09/2022

Reçu en préfecture le 23/09/2022

Affiché le

ID : 064-216404178-20220921-2022_066-DE

subvention conformément au règlement habitat de la Commune de Nay.

**CECI ETANT EXPOSE,
Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

DECIDE d'octroyer une subvention de principe pour l'opération « Domaine de Talamon »

VOTE : Adoptée à l'unanimité

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à NAY

Le Maire,

Signé BB

Bruno BOURDAA